



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Bulletin n°226 du 3 au 9 août 2020

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 27 personnes tuées dont 14 retrouvées cadavres et 10 tuées brûlées dans leurs maisons, 2 personnes victimes des VSBG et 4 personnes victimes d'arrestation arbitraires.

Parmi ces victimes figurent 3 femmes tuées et 7 mineurs ainsi qu'un nouveau-né tués.

Des policiers, des administratifs et des agents du SNR sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, de VSBG et d'arrestation arbitraires observés dans le pays.

Des cas des personnes tuées brûlées dans leur maison ont été fréquents dans ce bulletin.

Ce bulletin revient également sur des cas de droits économiques, sociaux et culturels, des faits sécuritaires, des membres du parti CNL rayés des listes des candidats aux élections collinaires, de la mise en place des membres du bureau de l'assemblée Nationale, de manquements dans la gestion de la Covid-19 et de la marche vers la lutte contre l'impunité.

LES GRANDS TITRE DU BULLETIN

0. INTRODUCTION PGE4

I. DES ALLEGATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES PGE5

II. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS PGE9

III. DE LA GESTION DE LA PENDEMIE DU COVID-19 PGE10

IV. FAITS SECURITAIRES PGE10

V. CONCLUSION PGE13

<i>TABLE DES MATIERES</i>	<i>PAGES</i>
<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>1</i>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</i>	<i>3</i>
<i>I. DES ALLEGATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i>	<i>4</i>
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	<i>4</i>
<i>I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</i>	<i>4</i>
<i>I.3. DROITS A LA LIBERTE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS</i>	<i>5</i>
<i>I.4. DU DROIT D'ELIRE ET DE SE FAIRE ELIRE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.5. DE LA JUSTICE.....</i>	<i>6</i>
<i>I.5.1. DU DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE.....</i>	<i>6</i>
<i>I.5.2. DE LA MARCHÉ VERS LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITE.....</i>	<i>7</i>
<i>I.5.3 DE LA GESTION DES LIEUX DE DETENTION.....</i>	<i>7</i>
<i>I.6. DU RETOUR DES REFUGIES.....</i>	<i>8</i>
<i>II. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	<i>8</i>
<i>III. DE LA GESTION DE LA PENDEMIÉ DU COVID-19.....</i>	<i>9</i>
<i>IV. FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>9</i>
<i>IV.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	<i>9</i>
<i>IV.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE.....</i>	<i>10</i>
<i>IV.3. INFANTICIDES.....</i>	<i>11</i>
<i>IV.4. ATTAQUE A MAIN ARMEE.....</i>	<i>11</i>
<i>V. CONCLUSION</i>	<i>12</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CECI	: <i>Commission Electorale Communale Indépendante</i>
CEPI	: <i>Commission Electorale Provinciale Indépendante</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Front pour la Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
OPP	: <i>Officier de Police Principal</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
PJ	: <i>Police Judiciaire</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
UPRONA	: <i>Union pour le progrès National</i>
VSBG	: <i>Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i>

I. DES ALLEGATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.3. DROITS A LA LIBERTE

I.4. DU DROIT D'ELIRE ET DE SE FAIRE ELIRE

I.5. DE LA JUSTICE

I.6. DU RETOUR DES REFUGIES

Une personne tuée en commune et province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 août 2020 indique qu'en date du 2 août 2020, vers 13 heures, au quartier commercial, au chef-lieu de la province Cankuzo, le prénommé Jean de Dieu alias Moubarak, âgé de 38 ans, père de 2 enfants, fils d'Alfred Mutabazi, résidant au quartier Ruzira, centre urbain de Cankuzo, originaire de la colline Rusagara, commune Kigamba, a été

fusillé par un policier, lorsqu'il tentait d'échapper à son arrestation. Selon des sources sur place, accusé du vol, il a été fusillé par un policier sous l'ordre du sous commissaire PJ Henri-Frère Manisha. Selon des sources sur place, en date du 1er août 2020, il a été accusé d'avoir volé un téléphone de la prénommée Espérance, épouse du procureur, Ferdinand Bazikwankana résidant au quartier commercial.

I.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une femme battue et blessée en commune et province Rutana

En date du 8 août 2020, vers 19 heures, sur la colline Rutana, commune et province Rutana, Concilie Niyonzima a été battue et blessée au niveau de la tête et de la bouche par son mari Pontien Ndyabayingwa, l'accusant de concubinage. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS Rutana pour bénéficier des soins médicaux. Le présumé auteur a fui le lieu.

Une femme battue en commune et province Kayanza

En date du 5 août 2020, la nuit, sur la sous-colline Ruhisha, colline Kirema, commune et province Kayanza, Floride Nshimirimana, âgée de 27 ans a été tabassé et blessé au niveau du nez par son mari, Fulgence Ndayungeko, chauffeur. Selon des sources sur

place, son mari l'avait envoyé acheter de la bière dans une boutique pour un visiteur et le boutiquier ne lui a pas remis la totalité de la somme parce qu'elle avait acheté de la bière sans avoir de bouteille vide. Revenue à la maison, son mari lui a demandé de lui remettre l'argent et lorsqu'il a constaté qu'il manquait 500 Fbu, il lui a exigé de retourner à la boutique pour qu'on lui donne la totalité. Comme la boutique était déjà fermée, et Floride n'a pas pu avoir cette somme. Son mari s'est mis à la tabasser et leur voisine est intervenue puis l'a conduite à l'hôpital de Kayanza car elle était dans un état critique.

Une femme battue et blessée en commune et province Rutana

Une femme battue en commune et province Kayanza

I.3. DROITS A LA LIBERTE

I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS

Deux jeunes Imbonerakure arrêtés en commune Bukinanyana province Cibitoke

En date du 7 août 2020, vers midi, sur la colline et zone Rusenda, commune Bukinanyana, province Cibitoke, Japhet Ndikumana et Nsen-giyumva, tous Imbonerakure, ont été arrêtés et embarqués dans un véhicule par Venant Miburo, responsable du SNR en province Cibitoke. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de diffuser l'information des corps sans vie retrouvés sur la colline Gafumbegeti, sur les réseaux sociaux. Selon les mêmes sources, ces deux Imbonerakure étaient avec d'autres dans la réserve naturelle de la Kibira pour enterrer 12 cadavres retrouvés dans cette réserve en date du 6 août 2020, dans la vallée de Barikore, colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke.

Une personne arrêtée en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 8 août 2020, au quartier Kigobe, zone Gihosha, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Pierre Basore, enseignant au Lycée Kayanza, a été arrêté et détenu au cachot de la police Gihosha accusé par l'OPJ de la zone Gihosha d'avoir volé les examens d'Etat puis a été transféré le lendemain matin au cachot de la Police Judiciaire de Jabe. Selon des sources

sur place, il a été appelé par le chef de la commission pour s'expliquer sur la lettre qu'il avait adressé à la commission en charge de la préparation de l'Examen d'Etat édition 2019-2020 en date du 3 août 2020. Dans cette lettre, il avait dénoncé des irrégularités dans le choix d'un examen du cours de télécommunication et audiovisuel, dont il est le professeur titulaire car il y avait des questions qui ne faisaient pas partie du programme. Selon des sources sur place, on l'a exigé d'écrire une lettre pour démentir la précédente mais il a refusé.

Deux jeunes Imbonerakure arrêtés en commune Bukinanyana province Cibitoke

Une personne arrêtée en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

Une personne arrêtée en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

Une personne arrêtée en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 6 août 2020, au quartier IV, zone Ngagara, commune Ntahangwa, Remy Nsen-giyumva, résidant à la 11ème avenue en zone urbaine de Cibitoke a été

arrêté sur ordre du chef de zone Ngagara, Imelde Ndikuriyo et retenu au cachot de la zone Ngagara. Selon des sources sur place, cette autorité a téléphoné Rémy en utilisant le téléphone de Déo Nibitegeka, patron des locaux abritant le bar « ocapa » sis au quartier II Ngagara et lui a demandé de le rencontrer dans son bureau. Arrivée au bureau, il a été accusé de lui avoir dénigré dans un entretien avec une personne qui lui en a informé. Selon les mêmes sources, la victime a été placé au cachot sans dossier ni procès. Le 7 août 2020 dans une visite de ce cachot par le substitut du procureur de Ntahangwa, il a été relâché.

I.4. DU DROIT D'ELIRE ET DE SE FAIRE ELIRE

Onze membres du parti CNL retirés des listes des candidats aux élections collinaires en commune Nyarusange, province Gitega

Une information parvenu à la Ligue Iteka en date du 8 août 2020 indique que onze membres du parti CNL dont Audace Gahungu de la colline Bihonvora, Chrysostome Manirakiza de la colline Bikingi, Pascal Harerimana de la colline Masare, Simeon Bandy-

atuyaga et Désiré Manirakiza de la colline Jurwe ont été retirés des listes des candidats aux élections collinaires par la CECI Nyarusange. Selon la CEPI Gitega, le motif de leur exclusion leur sera communiqué après les élections collinaires.

Election des membres du bureau de l'Assemblée Nationale

En date du 4 août 2020, le 1er jour de la session des parlementaires, les journalistes n'ont pas été autorisés de suivre les activités d'analyse du projet de règlement

Onze membres du parti CNL retirés des listes des candidats aux élections collinaires en commune Nyarusange, province Gitega

Election des membres du bureau de l'Assemblée Nationale

d'ordre intérieur qui régira l'Assemblée Nationale ainsi que la mise en place de son bureau. Le motif avancé pour éloigner les journalistes était qu'ils allaient faire une concertation. Le deuxième point était

l'élection du bureau mais n'a pas requis l'anonymat des participants ce qui l'a remis en date du 7 août 2020.

Le 7 août 2020, les 32 députés du parti CNL n'ont pas participé à la mise en place du bureau car ils n'ont pas accepté la proposition faite qui accordait une place à un député de l'UPRONA qui n'a que 2% au détriment du parti CNL représentant plus de 30%. Tous les 32 parlementaires de ce parti se sont sortis de la salle et le bureau constitué du président et son premier vice issu du parti CNDD-FDD ainsi que du 2ème vice-président issu de l'UPRONA a été voté en leur absence.

1.5. DE LA JUSTICE

1.5.1. DU DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE

Procès de flagrance en commune et province Kayanza

En date du 9 août 2020, dans l'après-midi, au tribunal de grande instance de Kayanza, Augustin Manirishura,



Photo des trois pompiers

Baririmana Chadia, tous pompiers à la station Engen en face du marché de Kayanza ainsi que Christophe Ndayishimiye, mécanicien de cette station, ont été accusés de manquement à la sécurité publique, du non renseignement aux agents de sécurité, de la non sécurité du chef de l'Etat et de son escorte, par le ministère public dans un procès de flagrance n°10/482. Le

Procureur près du tribunal de grande instance les a accusés de complicité avec les gens qui ont lancé des pierres au cortège présidentiel lors de son passage dans la ville de Kayanza le soir du 5 août 2020, car les jets de pierre provenaient de cette station Engen. Les accusés ont rejetés en bloc ces accusations, Chadia et Augustin disaient qu'ils n'ont pas vu les gens qui avaient lancé des pierres et Christophe quant à lui a indiqué que ce jour, il était resté à la maison. Le Ministère public a requis une peine carcérale de 7 ans et 6 mois. Après la mise en délibéré de ce procès, le tribunal de Grande instance a requalifié la nature de l'infraction et a accusé les comparants d'« attentats et complot contre le chef d'Etat burundais » et leur a infligé une peine de servitude pénale de 30 ans.

I.5.2. DE LA MARCHÉ VERS LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

Détention d'un officier de police au parquet de Makamba

En date du 6 août 2020, OPP 2 Gilbert Ngendankazi, commissaire communal de police en commune Giharo, a été arrêté et détenu au cachot du parquet de Makamba. Selon des sources sur place, ce commissaire a été accusé d'extorsion et d'assassinat des burundais en provenance de la République Unie de la Tanzanie. Il a rejoint huit civils arrêtés la semaine dernière à Gihofi, commune Bukemba, province Rutana sous la même accusation. Selon les mêmes sources, 18 autres dont le commissaire communal de police à Kayogoro et un chef de poste de police à Gihofi avait été arrêtés depuis mi-juillet 2020. Douze ont été transférés à la prison Murembwe en date du 1er août 2020 tandis qu'une autre équipe constituée de quatre policiers dont le commissaire communal, deux brigadiers et un agent de police ont été transférés vers la prison Murembwe, en date du 6 août 2020.

Comparution de deux administratifs en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 4 août 2020, Decho Nyandwi, chef de zone Dunga et Costave Niyokwizera, chef de colline Kigaza de la commune Kayogoro ont comparu devant un OPJ

à Kayogoro pour non-assistance à une personne en danger. Selon des sources sur place, ils ont été interpellés après que Silla Sakubu, de la sous-colline Rwoma, colline Kigaza, zone Dunga ait été amputé son bras à l'aide d'une machette et blessé au niveau des jambes par un prénommé Célestin après être surpris dans son champ d'aubergines la nuit du 2 août 2020. Selon les mêmes sources, ces administratifs à la base sont poursuivis pour n'avoir pas alerté sur ce cas et donné le rapport aux autorités hiérarchiques en voulant couvrir celui qui a amputé le bras à ce présumé voleur. Ce dernier a été conduit à l'hôpital de Makamba pour des soins de santé intensifs.

Détention d'un officier de police au parquet de Makamba

Comparution de deux administratifs en commune Kayogoro, province Makamba

Pour rappel, trois sur cinq des chefs de zones de la commune Kayogoro sont poursuivis pour différents crimes. Paul Rwajekera, chef de zone Bigina a été arrêté avec plusieurs de chefs de collines de sa zone et Gervais Habonimana, le chef de zone Gatabo vit dans la clandestinité depuis la traque des administratifs accusés d'extorsion et assassinat de burundais en provenance de la République Unie de la Tanzanie.

I.5.3 DE LA GESTION DES LIEUX DE DETENTION

Un détenu pas comme les autres en province Gitega

Depuis mai 2020, au début de la campagne électorale, Jackson Nzoyikeza, détenu à la prison de Gitega depuis 2016, sort régulièrement de ce dernier et peut passer plusieurs jours à l'extérieur et y retourner. Selon des sources sur place, il se déplace dans des véhicules du SNR et de la police. Jackson Nzoyikeza est un détenu de la prison de Gitega depuis 2016 après une fouille perquisition à son domicile où la police a retrouvé un pistolet. Il a été arrêté pour vol, tentative de meurtre et détention illégale d'arme. Selon les mêmes sources, il était parmi les agents de renseignements du Feu Adolphe Nshimirimana et le tribunal lui a requis une peine de 5 ans. En date du 16 août 2016, il s'était évadé de la prison et il a été attrapé après deux semaines puis une autre infraction a été ajoutée à sa peine mais il a continué à purger sa peine de 5 ans.

Situation carcérale en prison de Muramvya, commune et province Muramvya

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 3 août 2020, indique que la prison centrale de Muramvya ayant la capacité d'accueil de 100 personnes comptait 783 prisonniers. Selon des sources sur place, la prison de Muramvya est l'une des prisons qui comptent un grand nombre des prisonniers politiques surtout les manifestants contre la violation de l'accord d'Arusha.

Pour rappel, sur une capacité d'accueil de 4000 détenus de toutes les prisons du pays, l'effectif des détenus est de 11.618 détenus, soit à peu près le triple de la capacité d'accueil¹.

¹ <https://www.acatburundi.org/cloture-de-la-campagne-de-lacat-burundi-de-desengorgement-des-prisons/>

I.6. DU RETOUR DES REFUGIES

Rapatriement des réfugiés en province Makamba

En date du 4 août 2020, quatre cent cinquante réfugiés burundais composés de 163 familles ont été rapatriés en provenance des camps de réfugiés de la République Unie de la Tanzanie. Entrés à la frontière Mugina, les

tests de la Covid-19 ont suivi juste après leur arrivée au centre de transit de Gitara, commune Mabanda, province Makamba. Le transfert dans leurs communes natales a été effectué en date du 5 août 2020.

II. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Pénurie d'eau en commune Gihanga et Mpanda, province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 août 2020 indique que depuis mi-juillet 2020, s'observe la pénurie d'eau dans plusieurs coins des communes Gihanga et Mpanda, province Bubanza. Selon des sources sur place, la population craint d'être attaqué par des maladies des mains sales comme le choléra, la dysenterie et aussi de la pandémie du covid-19.

A Gihanga, un taxi vélo demande 500 fbu à 700 pour amener dans des villages éloignés du centre un bidon de 20 litres. La majorité de la population se rabatte sur l'eau sale des canaux d'irrigation.

Cela étant, alors que le Président de la République avait annoncé la réduction du prix de l'eau à moitié.

Des enseignants réclamant d'être remboursé de leurs cotisations

En date du 4 août 2020, des enseignants venus des dif-



Photo des Enseignants

férentes provinces du pays ont assiégé au bureau du fond de logement des enseignants sis à Bujumbura. Selon des sources sur place, pour les uns, ils étaient venus réclamer leurs droits d'être rembourser des cotisations vu qu'ils ont rompu le contrat qui leur lié avec ce fond et pour les autres, la cessation de retrait des cotisations sur leur salaires car ils ne sont pas adhérents à ce fond.

Selon Emmanuel Mashandari, membre du conseil d'administration de ce fond, pour ceux à qui le retrait des cotisations continu après leur désengagement, cela va s'arrêter à partir de ce mois d'août 2020 mais le remboursement sera progressif.

Délimitation de la zone tampon du lac Tanganyika en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 6 août 2020, Emmanuel Ndorimana, secrétaire permanent au ministère de l'environnement a procédé au lancement des activités de la délimitation de la zone tampon du lac Tanganyika en commune Nyanza-lac, province Makamba. Ainsi donc la longueur de 20 km depuis la colline Kabondo situé au chef-lieu de la commune Nyanza-lac jusqu'à la colline Kabonga est prévue pour le creusement d'un canal séparant les propriétés des privés avec cette zone interdite en cette commune Nyanza-lac. La population riveraine dont les cultures et les propriétés se trouvent en cette zone interdite, a été informée que cette propriété devient directement une zone publique hydraulique. Toutefois, cela n'empêche pour autant qu'ils peuvent y continuer à vaquer à leurs activités pourvu qu'ils respectent la protection du lac Tanganyika.

III. DE LA GESTION DE LA PENDEMIE DU COVID-19

Spéculation sur le prix du savon en province Bubanza

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 6 août 2020 indique que la mesure prise par le président de la République de baisser le coût du savon bleu dit « Bururu » à 150 fbu pour lutter contre la covid-19 n'est pas encore mise en application en province Bubanza. Selon des sources sur place, dans cette province, ce savon est vendu par les commerçants à 200 fbu la pièce et 500 fbu pour trois pièces. Selon les mêmes sources, des fabricants de savons artisanaux ont produit de savons similaires et marqué de la même

manière mais de petite taille par rapport à celui fabriqué par le savonor.



IV. FAITS SECURITAIRES

IV.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Douze corps sans vie retrouvés en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 6 août 2020, vers 17 heures, dans la vallée de Barikore, colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, douze corps sans vie non identifiés ont été retrouvés par des habitants de cette localité. Selon des sources sur place, parmi ces corps, certains étaient en tenue militaire, d'autres en tenue civile, fusillés, pleines de sang, ligotés et regroupés dans deux bâches. Selon les mêmes sources, il y avait quatre jours que la population de la localité a entendu des crépitements d'armes dans la réserve naturelle de la Kibira du côté de la colline Gafumbegeti, commune Mabayi et sous-colline Twinyoni, zone Rusenda, commune Bukinanyana. Selon des sources militaires, ces crépitements étaient dus aux affrontements entre des militaires burundais basés à la réserve naturelle de la Kibira et un groupe armé non identifié parlant du Kinyarwanda. En date du 7 août 2020, vers 12 heures, ces 12 corps ont été enterrés par la population sur ordre de l'administration communale et corps de sécurité.

Une personne tuée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 3 août 2020, dans la nuit, sur la sous colline Nyakibingo, colline Cishwa, zone et commune Bugendana, province Gitega, Juvénal Bampamirubusa,

âgé de 47ans, a été tué poignardé dans le dos par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la victime a été attaquée lorsqu'il rentrait à son domicile en provenance d'un bistrot de la localité et les bourreaux lui ont infligé des coups de gourdins au niveau de la tête. Selon des sources sur place, ses deux fils Fulgence Nsavyumwami, âgé de 18 ans et Lewis Niryumwami, âgé de 15 ans ont été arrêté par la police pour enquête.

Trois personnes tuées en commune Isare, province Bujumbura rural

En date du 4 août 2020, vers 20 heures, sur la sous-colline Ndagano, colline et zone Nyambuye, commune Isare, province Bujumbura rural, Emisse Niyonyishu âgée de 11 ans, Benilson Mugishawimana âgé de 8 ans et Duc Niyomuco de 4 ans, tous d'une même famille ont été tués brûlés par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, une maison en bambou et couverte de tôles appartenant à Pascal Ndarwarukanye a été incendiée et ces enfants étaient à l'intérieur. Selon les mêmes sources, les raisons de cet incendie ne sont pas encore élucidées et quatre personnes y compris Pascal Ndarwarukanye, père des trois victimes et sa femme ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 août 2020 indique

Douze corps sans vie retrouvés en commune Mabayi, province Cibitoke

Une personne tuée en commune Bugendana, province Gitega

Trois personnes tuées en commune Isare, province Bujumbura rural

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muramvya

Deux personnes tuées en commune Kiremba, province Ngozi

qu'en date du 10 juillet 2020, sur la colline Gatwaro, commune et province Muramvya, un corps sans vie d'Anitha Nsavyimana, âgée de 27 ans, mariée et mère de trois enfants a été trouvée dans un champ de blé non loin de chez elle. Selon des sources sur place, le cadavre présentait de griffures d'ongles sur le cou. Selon les mêmes sources, le motif de sa mort

reste inconnu et cinq personnes, Elie Niyoyitungira, Jonas Kwizera, Cédric Mutoniwabo, Jean Marie Nshimirimana ainsi qu'Eric Ndayishimiye ont été arrêtées et détenu en prison de Muramvya pour raison d'enquête.

Deux personnes tuées en commune Kiremba, province Ngozi

En date du 8 août 2020, vers 1 heure du matin, sur la colline Canamo, zone Musasa, commune Kiremba, province Ngozi, Côme Macumi, âgé de 68 ans, son fils Zabulon Nimpaye, âgé de 12 ans, ont été tués brûlés dans la maison par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, sa chèvre et d'autres biens ménagers ont été également incendiés et les raisons de ce drame n'ont pas été connues. Selon les mêmes sources, Côme Macumi venait de passer 7 ans dans cette localité et était venu laissant sa femme ainsi que ses autres enfants sur la colline Nkanda, commune Tangara de la même province. Quatre voisins de la victime, Joseph Nzambimana, Ezéchiel Ncamubansi, Jean Hatungimana et Salvator Gapindo ont été appréhendés par la police accusés de n'être pas intervenus et conduits au commissariat communal de police pour enquêtes.

IV.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE

Cinq personnes tuées en commune et province Muyinga

En date du 5 août 2020, vers 23 heures, sur la sous-colline Mugongo, colline et zone Rugari, commune et province Muyinga, Zéphérin Ntirandekura, âgé de 45 ans, sa femme constance Nyambere, et ses 3 enfants Claudine Ahishakiye, âgée de 14 ans, Chanella Akimana, âgée de 7 ans et Alexandre Nininahazwe, âgé de 4 ans, ont été tués brûlés par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, les victimes ont été ligotées et groupées dans une chambre avant d'incendier la maison. Selon les mêmes sources, le chef de ménage, qui était né chez ses grands-parents et y avait fondé son foyer, était en conflits fonciers avec ses oncles maternels. Deux oncles maternels de Zéphyrin, Alphonse Cishahayo et Romuald ont été appréhendés par la police et détenus à la P.J Muyinga pour des raisons d'enquête.

Une femme tuée en commune Bugabira, province Kirundo

En date du 3 août 2020, sur la colline Nyakarama, commune Bugabira, province Kirundo, la nommée Kamurera, mère de 4 enfants, a été assassinée par son époux Bernard Gatabazi à l'aide d'un couteau. Selon des sources sur place, la femme a été attaquée à la maison par son mari après deux mois d'absence en famille. Selon les mêmes sources, Kamurera a été victime d'avoir porté plainte chez l'administrateur que Bernard son mari a épousé une autre femme en lui laissant sans appui et qu'il a vendu toutes les récoltes pour faire ce concubinage. L'auteur présumé est détenu au parquet de Kirundo.

Cinq personnes tuées en commune et province Muyinga

Une femme tuée en commune Bugabira, province Kirundo

IV.3. INFANTICIDES

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Gashoho, province Muyinga

En date du 6 août 2020, sur la colline et zone Burambira, commune Gashoho, province Muyinga, un corps sans vie du nouveau-né a été sorti dans une latrine où il avait été jeté par sa mère Jacqueline Nikoyaremye. Selon des sources sur place, en date du 4 août 2020, des voisins de Jacqueline ont remarqué qu'elle n'est plus enceinte et ont alerté la police qui l'a arrêtée pour

l'interroger. Selon les mêmes sources, lors de l'interrogatoire, Jacqueline a avoué qu'elle a jeté son nouveau-né dans une latrine de son domicile et elle a alors été conduite au cachot communal de police à Gashoho. Comme la santé de la mère au cachot s'est détériorée, elle a été alitée à l'hôpital de Munagano, gardée par la police.

IV.4. ATTAQUE A MAIN ARMEE

Un membre du parti CNDD-FDD blessé en commune Giteranyi, province Muyinga

En date du 6 août 2020, vers 2 heures du matin, sur la sous-colline Murago, colline et zone Mugano, commune Giteranyi, province Muyinga, Gérard Ntirampaba, membre du parti CNDD-FDD et candidat aux élections collinaires, a été blessé au niveau du ventre

par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, ces derniers ont défoncé la porte de sa maison puis sont entrés et l'ont poignardé. La victime a été alitée à l'hôpital de Mugano.

V. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, de VSBG et d'arrestation arbitraires.

Ce bulletin rapporte des cas de membres du parti CNL privés de leurs droits de se faire élire, des manquements dans la gestion de la covid-19, irrégularités dans

la mise en place du bureau de l'assemblée National et de la marche vers la lutte contre l'impunité dont certains responsables des services publics et cadres du parti CNDD-FDD jouissaient. Des cas des faits sécuritaires ont été également relevés dans ce bulletin.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et encourage les autorités du pays à poursuivre le pas déjà engagé contre les présumés auteurs des violations des droits de l'homme.